

jusqu'au moulin à chevaux ; ne s'étant trouvé dans le château que 60 livres de poudre, 35 liasses de mèches et 70 livres de plomb.

Une ordonnance du Parlement de Dombes du 6 septembre 1597 avertit le baron de Saint-Trivier que les troupes du duc de Savoie se répandaient dans la Bresse et lui enjoignit de bien garder la ville et le château et d'augmenter le nombre de la garnison jusqu'à vingt-quatre soldats devant être payés des contributions de la ville ; une ordonnance dudit Parlement, du 22 avril 1598, enjoignit au même baron étant à Lyon de se rendre à Saint-Trivier pour veiller à la sûreté de cette ville et d'en renforcer la garnison, attendu que les ennemis préparaient une entreprise contre cette place.

En 1598, les habitants de Saint-Trivier et des autres châtellemies de Dombes firent un don de 2,000 écus au gouverneur de ce pays pour le dédommager des pertes qu'il avait souffertes et des grandes dépenses qu'il avait été obligé de faire pendant les troubles.

Louis-Claude de Cléberg, baron de Saint-Trivier, seigneur de Chavagneux et Romanesche, par le décès sans enfant de Claude de Cléberg, son frère aîné, vendit le 20 mars 1601, la baronnie de Saint-Trivier à sa sœur Marie de Cléberg, qui épousa, le 12 juin 1606, Théodore de Châlon, seigneur de Malacis.

En 1612, on imposait le trésein sur le vin que les hôteliers et cabaretiers vendaient à Saint-Trivier.

La Dombes fut imposée, en 1615, et Saint-Trivier contribua pour la somme de 369 livres, 2 sols.

Les États de Dombes étant assemblés le 27 avril 1623, les consuls de Saint-Trivier, Trévoux, Chalamont et Thoissey demandèrent le remboursement de 2,500 livres qu'ils avaient déboursé pour empêcher l'entrée en Dombes des troupes étrangères pendant les guerres des huguenots et des grands du Royaume ; le Parlement leur accorda leur demande.